



## **DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2021 DAC 487** Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18<sup>e</sup>

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Dans l'immeuble du 4 rue Girardon, le 23 octobre 1943, s'est tenue la première réunion du Comité Parisien de la Libération, organisée dans le secret le plus absolu lié à la clandestinité, et au fait que dans l'immeuble choisi réside Louis-Ferdinand Céline, protégé par la police.

C'est à l'été 1943 que le Conseil National de la Résistance a décidé de mettre en place dans chaque département des comités de la Libération. Pour le département de la Seine d'alors, il se nomma Comité Parisien de la Libération et fut présidé par André Tollet. Lors de cette réunion initiale, la composition du bureau est définitivement fixée. Outre André Tollet (Union des syndicats ouvriers), il compte Jean de Vogüé (Ceux de la Résistance), Roger Deniau (Libération Nord), Albert Rigal (Parti communiste), Aimé Lepercq (Organisation civile et militaire) et un représentant du Front National. À partir de sa réunion initiale, le 23 octobre 1943, le CPL va préparer ses premières actions. Le CPL sera ainsi l'organisateur des manifestations du 14 juillet 1944, puis après le déclenchement de la grève des cheminots du 10 août, un acteur essentiel, avec les FFI de la région parisienne, de l'insurrection d'août 1944 et de la Libération de Paris par la 2<sup>e</sup> DB avec le soutien de l'armée américaine.

Après la libération de Paris, avec le Conseil National de la Résistance, le CPL accueille le général de Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris et y assure jusqu'aux élections d'avril 1945 les fonctions de Conseil Municipal de Paris et de Conseil général du département de la Seine.

Devenu une association en novembre 1946, le Comité Parisien de la Libération, transmet, encore aujourd'hui, la mémoire de la Résistance parisienne et célèbre celles et ceux qui agissaient dans l'ombre pour reconquérir la liberté et réinstaurer la République.

Dans la continuité du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération de Paris, il est proposé de rendre hommage à la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23

octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18<sup>e</sup> par l'apposition d'une plaque dont le texte est le suivant :

« LE 23 OCTOBRE 1943, S'EST TENUE CLANDESTINEMENT DANS CET IMMEUBLE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ PARISIEN DE LA LIBÉRATION. COORDONNATEUR DE LA RÉSISTANCE PARISIENNE, EN AOÛT 1944, IL A ORGANISÉ, AVEC LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTÉRIEUR (FFI), L'INSURRECTION DE LA CAPITALE. DU 26 AOÛT 1944 AU 6 MARS 1945, LE CPL A SIÉGÉ COMME CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS. ».

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2021 DAC 487** Apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18e

Le

Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir de la première réunion du Comité Parisien de la Libération du 23 octobre 1943 au 4 rue Girardon à Paris 18e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Le 23 octobre 1943, s'est tenue clandestinement dans cet immeuble la première réunion du Comité Parisien de la Libération. Coordonnateur de la Résistance parisienne, en août 1944, il a organisé, avec les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), l'insurrection de la capitale. Du 26 août 1944 au 6 mars 1945, le CPL a siégé comme Conseil Municipal de Paris ».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.900 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 ou suivants.